

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 76121-06

Service consulté

DEVELOPPEMENT CULTUREL DE MULHOUSE

Exposition art contemporain Mulhouse 00 Attribution d'un prix

Résumé : Compte tenu de l'évolution de la manifestation d'art contemporain mulhousienne 00 et des orientations culturelles du Département, il est proposé de compléter l'aide du Conseil Général à cette manifestation, inscrite dans le partenariat avec Mulhouse, par l'attribution d'un prix de 1 500 € du Département à un plasticien lauréat.

Le partenariat pour le développement culturel avec la Ville de Mulhouse

Le Conseil Général soutient la Ville de Mulhouse pour l'exposition d'art contemporain 00, dans le cadre de la convention de partenariat signée avec Mulhouse pour son développement culturel.

Pour mémoire, cette convention venue à échéance en décembre 2005, prolongée par avenant pour l'année 2006, a fait l'objet d'une évaluation, restituée à la Commission Permanente du 3 mars 2006 et intégrée à la réflexion pour l'élaboration de la nouvelle convention.

Il est précisé que ce partenariat pour le développement culturel de Mulhouse concerne les structures gérées directement par la Ville (OSM, Ecole nationale de Musique...) et les actions d'animation culturelle qu'elle met en œuvre, et mobilise en 2006, 355 000 €.

L'exposition d'art contemporain 006 à Mulhouse

Le concept de "Mulhouse 00" consiste à permettre à de jeunes plasticiens issus depuis moins de 2 ans d'Écoles d'Art, d'exposer leurs œuvres dans des conditions professionnelles : 44 écoles d'art sur les 47 que compte la France seront représentées, ainsi que 5 écoles suisses (sur 9) et à partir de 2007, quelques écoles italiennes seront également associées.

La 6^{ème} édition de Mulhouse 00 a notamment pour objectifs :

- de proposer une représentation inédite de la création contemporaine issue des écoles d'art ;
- d'assurer la promotion et la valorisation des artistes participants, notamment en décernant un certain nombre de prix ;
- de développer les collaborations avec d'autres opérateurs culturels : Filature, Villa Steinbach, Fonderie, Musée du Papier Peint... ;
- de conforter sa place au sein d'un dispositif culturel d'ensemble en faveur des disciplines artistiques contemporaines de dimensions transfrontalières (Art'Basel, Freiburg...), voire européennes ;
- de travailler à la mise en place d'un projet pédagogique à destination des milieux scolaires en amont de la manifestation.

Se fondant sur le rayonnement de cet événement, et des synergies culturelles développées, la Ville de Mulhouse a proposé au Conseil Général de s'associer plus étroitement à la manifestation.

Compte tenu des orientations culturelles départementales tendant à encourager la sensibilisation des publics à l'art contemporain, le Conseil Général pourrait accompagner le projet mulhousien à travers l'attribution d'un prix d'encouragement à la création du Conseil Général, qui pourrait s'élever à 1 500 €, à un jeune plasticien désigné par un jury.

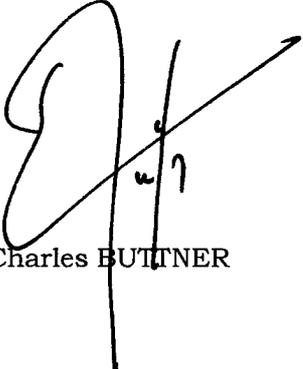
Ce dernier pourrait être constitué d'élus à désigner et des services de la Direction de la Culture et du Patrimoine.

Le prix serait remis à l'occasion d'une petite manifestation à définir avec les organisateurs.

Il est précisé que ce soutien s'ajouterait à la subvention du Département attribué dans le cadre de la convention de partenariat.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette proposition, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le cas échéant, sur la ligne budgétaire qui sera prévue dans le cadre de la DM1 à savoir "Prix", fonction 311, nature 6713, chapitre 67 (D 02), enveloppe 84311, pour un montant de 1 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et désigner les Conseillers Généraux composant le jury.



Charles BUTTNER